

**ACQUISITION EN CREDIT-BAIL**  
**D'UNE INFRASTRUCTURE SERVEUR SIGUY / SIMKO**

**1. Acheteur / Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95

**2. Procédure de passation**

Appel d'offres ouvert.

**3. Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels et logiciels informatiques réalisée dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure serveur de la SIGUY et de la SIMKO.

**4. Caractéristiques principales**

Le marché concerne la fourniture, la livraison, le paramétrage / mise en service, le transfert de compétences, la garantie et le service après-vente de l'infrastructure serveur des sociétés SIGUY et SIMKO en Guyane.

Un contrat de financement sur 60 Mois sera à proposer pour l'acquisition en crédit-bail des équipements. Au terme de ce contrat, l'acquisition du matériel sera possible sous réserve du versement d'un montant résiduel équivalent à un maximum de trois échéances.

La mise en concurrence dans le cadre de ce marché portera autant sur le choix de la fourniture que de l'organisme de financement portant le crédit-bail. Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir adjudicateur pour la soumission des offres, cependant, les candidats devront répondre sous la forme d'un groupement, qui sera nécessairement conjoint pour la signature du marché, afin d'être co-traitants et tant le fournisseur que le financeur seront titulaires du marché.

**5. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire sont listés dans le règlement de la consultation..

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

**6. Critères de jugement / attribution**

Les critères de sélection sont mentionnés dans les documents de la consultation.

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**7. Retrait du dossier de consultation / Transmission des offres**

Le Dossier de Consultation pourra être retiré sous forme électronique sur le profil d'acheteur de la SIMKO situé à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com> .

Les soumissionnaires devront déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique sur ce profil d'acheteur ; par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, exception faite de la copie de sauvegarde.

Cependant, il est à noter qu'il pourra être procédé à la re-matérialisation (impression sur papier) de l'offre du candidat retenu, afin d'en permettre la signature par le Pouvoir Adjudicateur.

#### **8. Date limite de réception des offres**

**Le lundi 28 octobre 2019 à 12 heures.**

#### **9. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **10. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir une demande par le biais du profil d'acheteur mentionné à l'article 7 du présent avis.

#### **11. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

#### **12. Organes de publication**

- JOUE
- BOAMP
- JAL France Guyane

#### **13. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Jeudi 26 septembre 2019**